



1

UNE OFFRE DE WORKSHOPS COLLECTIFS



2

LE SUIVI INDIVIDUEL DU PARTICIPANT PAR UN BILAN DE COMPÉTENCES ET DES RENCONTRES RÉGULIÈRES



3

UN PROGRAMME DE MENTORAT



4

LA RECHERCHE D'ENTREPRISES PARTENAIRES

LES INDICATEURS ATTEINTS

Depuis le 1^{er} janvier 2024

483 participants	69 workshops	138 bilans de compétences
83 (33 Clôturé) suivis individuels	27 conventions de mentorat	22 chartes entreprises



Projet sur 2024-2025 qui sera reconduit en 2026-2027
Projet introduit aussi pour les BPT
Articulation avec SINGA & CNS

VALEURS AJOUTÉES

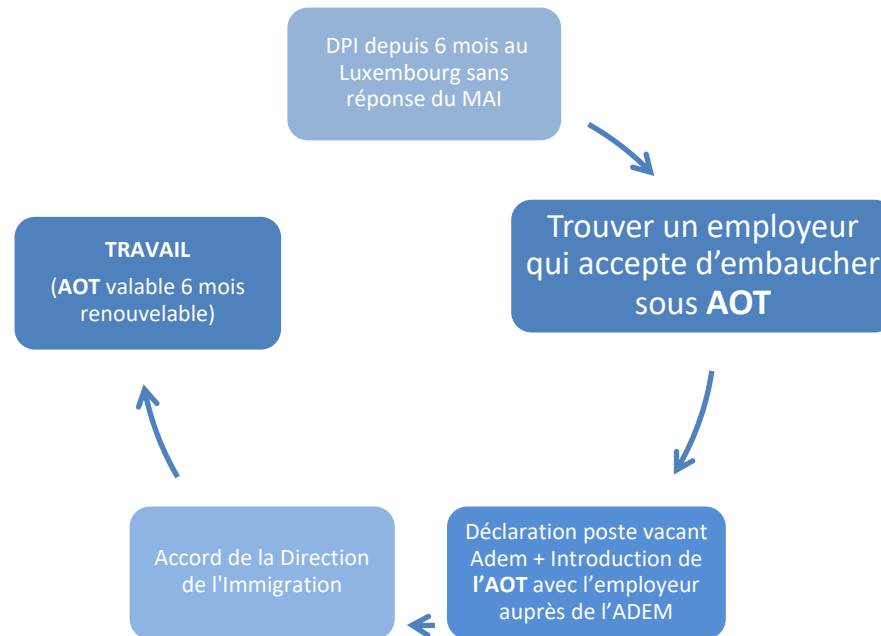
Vers les DPI :

- ✓ Un accès à des informations primordiales sur leurs droits,
- ✓ Répond aux attentes
- ✓ Anticiper le post-statut (sortie de la structure, 1^{er} marché de l'emploi, trouver un logement)
- ✓ Accès à une indépendance et autonomie
- ✓ Valoriser ses compétences et expériences
- ✓ Retours positifs des participants qui se sentent utile et sont fière d'apporter leurs compétences au profit du pays qui les accueille.

Vers les entreprises :

- ✓ Explications du processus de recrutement d'un DPI
- ✓ Sensibiliser à l'Autorisation d'Occupation Temporaire (ex : entreprise qui engageait des DPI sans AOT)
- ✓ Mise en lien avec des futurs employés DPI pour des entreprises qui avaient des difficultés à trouver du personnel (ex: Autocars Meyers, Sodexo)

AOT et accès au travail au Luxembourg



obstacle levé : suppression test du marché > réduit considérablement le délai d'attente pour travailler

**Demande en obtention d'une
Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)**

(Loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale
et de protection temporaire)

Données du salarié(e)

Matricule :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Employeur intéressé

Matricule :

Nom :

Adresse :

Emploi offert

Poste :

Nature du contrat : ☐ CDD ☐ CDI Durée de travail hebdomadaire : heures/semaine

Date d'engagement : Rémunération brute : euros

Date employeur : Date salarié :

Signature employeur

Signature salarié

Toute demande d'AOT doit être accompagnée des pièces suivantes :

- Copie (recto-verso) de l'attestation de dépôt d'une demande de protection internationale du salarié ;
- CV du salarié ;
- Copie du contrat de travail signé par les deux parties, conforme au droit du travail luxembourgeois (Indiquer obligatoirement la mention suivante comme date de début du contrat de travail : « le présent contrat de travail entre en vigueur dès la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) »)
- Lettre explicative de l'employeur justifiant l'engagement du salarié ;
- Le cas échéant une copie des certificats attestant la qualification professionnelle du salarié ;
- Certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale (uniquement en cas de renouvellement de l'AOT).

Ce formulaire peut contenir des données à caractère personnel qui seront enregistrées dans notre système informatique. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations. Vous trouvez de plus amples informations ainsi que le contact du DPO pour faire valoir vos droits conférés par le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données sur le site <http://adem.public.lu/fr/support/protection-des-donnees/index.html>

**UN FORMULAIRE UNIQUE
A REMPLIR**

Lët'z Work



Œuvrer en faveur de l'inclusion des demandeurs de protection internationale sur le marché du travail au Luxembourg, c'est ce que propose le projet Lët'z Work ! initié par la Croix Rouge luxembourgeoise.

Lët'z Work vise à augmenter l'employabilité des demandeurs de protection internationale et de les accompagner vers le marché de l'emploi au Luxembourg.

L'entreprise

représentée par

s'engage par la signature de cette charte à :

[Cochez le programme personnalisé d'engagements de votre entreprise]

- ☐ **Être informé et sensibilisé** sur les Autorisations d'Occupation Temporaire qui permettent d'embaucher des Demandeurs de Protection Internationale et de s'ouvrir à la diversité ;
- ☐ **Accueillir** une séance d'information au sein de l'entreprise sur le projet Lët'z Work et les possibilités de recruter des primo-arrivants ;
- ☐ **Proposer** un échange entre des salariés de l'entreprise et des primo-arrivants intéressés sur leur expérience professionnelle ;
- ☐ **Faire découvrir** l'entreprise et ses métiers aux participants ;
- ☐ **Proposer** des actions de mentorat ou de bénévolat pour accompagner les Demandeurs de Protection Internationale vers l'emploi à travers du coaching
- ☐ **Témoigner** en tant qu'entreprise partenaire des expériences positives vers d'autres entreprises et acteurs de l'insertion professionnelle pour les sensibiliser et mobiliser sur le projet.
- ☐ **Embaucher** l'un des participants ayant suivi le programme Lët'z Work
- ☐ **Autres :**

Fait à , le

Signature de l'entreprise

Vous êtes une institution ou une entreprise ouverte à la diversité et à l'inclusion?

Cette charte a pour objectif de vous engager de différentes manières et à votre convenance pour vous aussi avoir un impact dans la vie de ces nouveaux arrivants.

- Engagement moral
- Pas d'obligation d'embauche mais une sensibilisation pour mieux comprendre
- Programme personnalisé à la carte et selon les besoins de l'entreprise